



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**

**COMMUNE  
DE  
PLOUHINEC**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**Morbihan**

**Présents :** Mmes Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Maud COCHARD, Cathy CORVEC, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwenn LE TRIBROCHE et Anne MILES.

**Date de convocation**  
20 septembre 2023

**Date de publication**  
2 octobre 2023

**Nombre de  
conseillers**  
en exercices 29  
présents 24  
votants 27

**Absents :**

Mmes Audrey PESSEL et Sidonie BOUSSEMART, Messieurs Jean-Marc CHABROL, Jean-Jacques GUILLERMIC et Jean-Philippe CHAVANE DE DALMASSY.

**Procurations :**

Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Monsieur Pierre STEPHANT

Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT

Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC donne pouvoir à Madame Stéphanie LE SQUER

**Secrétaire de séance :**

Mme Emmanuelle JEHANNO

**2023-09-2.5 – ACQUISITION DES PARCELLES AB n°6p, 7, 259p et 260p**

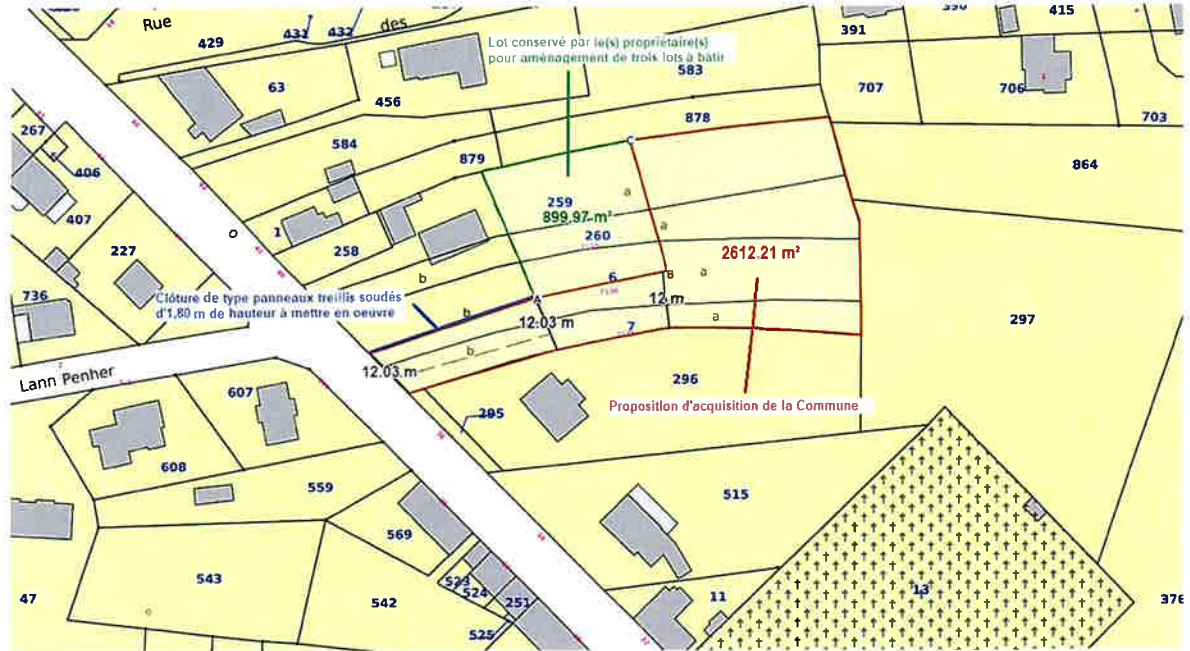
Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

La Commune souhaite réaliser un projet d'aménagement à l'arrière du cimetière du bourg, dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, ainsi qu'une extension du cimetière actuel.

En parallèle des acquisitions réalisées par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et de la fin de la convention de portage de ce dernier, la commune souhaite acquérir le foncier concerné par l'Opération d'Aménagement et de Programmation prévu au Plan Local d'Urbanisme, et notamment les parcelles AB n°6p, 7, 259p et 260p.

Dans ces circonstances, la Commune souhaite acquérir les parcelles AB n°6p, 7, 259p et 260p (en zone Uc du PLU), conformément au plan ci-dessous propriété des conjoints FALQUERO, au prix de 30.00 €/m<sup>2</sup>. Ce montant correspond aux prix actuellement constatés pour ce type de transactions foncières, notamment des acquisitions foncières réalisées précédemment par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Compte tenu de l'emplacement idéal pour de futurs aménagements et qu'il existe une distinction dans le zonage de ces parcelles, il a été proposé un prix de 30.00 €/m<sup>2</sup> pour les parcelles situées en zone Uc (AB n°6p, 7, 259p et 260p – entre 2600 et 2700 m<sup>2</sup>), ce qui a été accepté par les vendeurs en contrepartie de la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents à cette transaction.



**Vu** l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 24 août 2023,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 8 septembre 2023,

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :**

- **ACCEPTÉ** l'acquisition amiable au prix de 30 .00 €/m<sup>2</sup> pour les parcelles situées en zone Uc (AB n°6p, 7, 259p et 260p) ;
- **ACCEPTÉ** la prise en charge par la Commune de l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition ;
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ladite transaction.

**Fait en mairie le 26 septembre 2023**

**Au registre suivent les signatures.**

La Maire,  
Sophie LECHAT



La secrétaire de séance  
Emmanuelle JEHANNO